

Monsieur Gruffaut renouvelle sa demande de com-
blement du trou qui existe sur le trottoir bor-
dant le groupe scolaire "Ormeteau" et après cer-
taines observations sur l'entretien des rues la séance
est levée à 23 heures 30.

[Handwritten signatures and scribbles]

Le dix-huit juin mil neuf cent soixante-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Présents : M^{lle} Judith Kaire, Gerost, Violette,
Segrand, Guinant, Cruffaut, Robert, Boursier, Née.
Absents : M. Deneux, Baulieu, Gilles, Texant, Loyellen
Rabier &
Secrétaire : M. Violette

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de la S. N. C. F. répondant à son intervention en faveur de Madame Mercier qui est menacée d'avoir à quitter sa maison du passage à niveau N° 10. et qui suggère la fermeture nuitamment du passage à niveau. Après cette réponse de la S. N. C. F. qui pose des conditions qui semblent inacceptables, le Maire pense qu'il y a lieu de n'y pas donner suite et malgré tout l'intérêt que nous pouvons porter à Monsieur Mercier et à sa famille nous ne pouvons négliger l'intérêt général qui commande une commu-

mication sans obstacle avec Echareon.

Le Conseil Municipal se range à cet avis.

La commission des Chemins qui s'est réunie la semaine dernière pour étudier un plan quinquennal d'aménagement de la voirie communale a établi un programme que le Président soumet à l'agrément du Conseil Municipal savoir:

1. La réfection complète de la Route de Melun sur 1733 mètres,
2. La réfection complète de la Ruelle du Rû qui desservira les H. L. N.,
3. La réfection de la dernière partie de la rue des Chatuies,
4. Le prolongement de la rue du Clos Renault jusqu'au Chemin de Gournenfil, qui fait la limite avec Ormoy (environ 250 mètres)
5. L'aménagement en rue du Chemin Rural N° 19 du Bas Clos Renault qui aboutit dans le bas de la rue Jean-Jacques (environ 500 mètres)

Ces deux opérations sont commandées par l'inevitable expansion de notre commune dans sa partie est, et qui se trouve d'ailleurs dans le cadre du plan d'aménagement de la Région Parisienne. Monsieur Gervais chargé de l'urbanisation de notre secteur, que le Maire a eu l'occasion de rencontrer ces derniers jours est d'accord pour étendre notre périmètre d'agglomération jusqu'à la limite d'Ormoy (Chemin de Gournenfil).

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce plan quinquennal.

Nous avons la bonne fortune d'avoir dans nos murs une jeune sage-femme, Madame Cossi, avec laquelle le Maire s'est entretenu ~~un~~ quelquefois de certains problèmes d'assistance. Elle consentirait à remplir un rôle d'assistante sociale à temps incomplet. Il semble que ce pourrait rendre les meilleurs services que d'avoir sur place une personne qualifiée pourant étudier les cas qui sont souvent soumis à notre Secrétariat et que

unver
Colbeil &
Le Sous
Sey

avec approuvé
Conseil Municipal de 29 Août 1962
Le Sous Préfet
Signé illisible

nous ne pouvons que renvoyer à la permanence mensuelle de l'assistante qui nous visite.

Une délibération créant le poste et fixant les horaires des permanences serait à prendre, si le Conseil Municipal trouve la chose utile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de ce poste.

Le Maire soumet la candidature de Chèrese Bain au bénéfice du Legs Callemard. C'est une jeune fille sérieuse, fiancée à André Lazard, qui rentre d'Algérie. Le choix du Conseil Municipal peut se faire sur son nom, sans inquiétude.

Mademoiselle Bain est agréée pour recevoir le bénéfice du Legs Callemard et le Conseil Municipal prend une délibération pour lui accorder l'allocation supplémentaire habituelle.

Madame Leroy, directrice de l'école des Filles depuis 1940, nous quitte cette année, après avoir rempli sa tâche de pédagogue dans les meilleures conditions. Il est bon de retenir que son attitude a toujours été très digne et les résultats de son instruction parfaits. Le Président pense qu'il est du devoir du Conseil Municipal de lui manifester sa reconnaissance en lui offrant un souvenir-cadeau qui lui rappellera son long séjour à Nemcy. Persuadé que le Conseil Municipal voudrait faire ce geste, le Président lui a demandé ce qui pourrait lui faire plaisir et elle a dit tout simplement qu'un lustre répondrait à son désir. Le Conseil Municipal décide de lui offrir un cadeau-souvenir dont le prix sera inscrit en dépense au budget communal.

Des coupures de courant se produisant trop fréquemment, une protestation sera envoyée à l'E. S. F. car elles perturbent toutes les activités tributaires de l'électricité.

D'intolérables bruits se produisent par transitoires dans les marais. Le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté interdisant une tonalité trop forte, qui gêne considérablement ceux qui viennent pour trouver le calme en pratiquant leur sport favori.

Le Maire était à l'inauguration du Centre des
Loisirs de la R. N. U. R. (ancienne propriété Pilissix)
hier dimanche, à 10 heures, en compagnie de M.
Deneux, Geriot et Robert.

Un responsable de l'organisation nous a pilotés dans
la propriété. Nous avons eu des contacts avec les
dirigeants du Comité d'entreprise et nous avons eu
confirmation des projets d'aménagement de la pro-
priété pour recevoir en week-end les travailleurs
de l'Usine Renault, et leurs familles. Il sera cons-
truit plus tard, des bungalows, mais pour l'in-
stant le séjour sera organisé sous les tentes.

Nous avons envisagé de recevoir officiellement le
Comité en Mairie, après étude des possibilités de
collaboration sur les plans culturels et sportifs
et les moyens de faire bénéficier éventuellement les
jeunes des aménagements importants qui seront
faits à l'intérieur de la propriété.

Après diverses explications sur les affaires en cours,
la séance est levée à 20 heures 45.

[Signatures]
J. Deneux
Ch. Geriot
J. Robert
J. Boursier
J. Loizillon

Séance du Conseil Municipal du quatre juillet mil neuf cent soixante-deux

Le quatre juillet mil neuf cent soixante-deux à
dix huit heures, le Conseil Municipal de
la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire
sous la Présidence de son Maire

Etaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux adjoint,
Geriot, Paulien, Violette, Legrand, Robert, Boursier,
Loizillon, vice formant la majorité des membres
en exercice.